



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 SEPTEMBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour de septembre, de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

|                 |        |           |            |     |
|-----------------|--------|-----------|------------|-----|
| SONT PRÉSENTS : | Luc    | St-Pierre | Conseiller | (1) |
|                 | Marcel | Masse     | Conseiller | (2) |
|                 | Michel | Savard    | Conseiller | (3) |
|                 | Yanick | Lacroix   | Conseiller | (4) |
|                 | Marcel | Bourassa  | Conseiller | (5) |
|                 | Réjean | Richard   | Conseiller | (6) |

ABSENT : Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre Maire

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

18-09-120 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

18-09-121 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

#### INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le projet Authier sont émises par des membres de l'assistance.

### INFORMATIONS AVEC DÉCISION

18-09-122 **COMITÉ DU 100E DE LA MOTTE - AVANCE DE FONDS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le versement de cinq mille dollars (5000 \$) au comité du 100<sup>e</sup> de La Motte afin de couvrir les outils de promotion.

ADOPTÉE



## AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

## FINANCES ET ADMINISTRATION

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'août 2018.

#### 18-09-123 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, que les comptes du mois d'août 2018 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-dix-huit mille six cents dollars et vingt et-un sous. (98 600,21 \$)

|  |                     |
|--|---------------------|
| ADN Organisations                          | 3232,80 \$          |
| Alumi-Nord inc.                            | 584,76 \$           |
| Aréo-Feu                                   | 889,69 \$           |
| Atelier KGM                                | 112,04 \$           |
| Béland, Mélissa                            | 125,00 \$           |
| Bell Mobilité                              | 211,63 \$           |
| Bergeron et fille                          | -11,48 \$           |
| Béton fortin inc.                          | 540,38 \$           |
| Bois Turcotte                              | 609,64 \$           |
| Boutique du bureau Gyva                    | 58,56 \$            |
| Communication Pomerleau                    | 41,34 \$            |
| Desjardins sécurité financière             | 368,88 \$           |
| Énergies Sonic RN S.E.C.                   | 5 805,75 \$         |
| Excavation Val-d'Or                        | 41 322,02 \$        |
| Gestion Simon Blanchard inc.               | 33,32 \$            |
| Guay, Ghislain                             | 350,00 \$           |
| Guay, Jean-Claude - Le jardin sur La Motte | 60,00 \$            |
| Hydro-Québec                               | 88,22 \$            |
| La Capital assureur                        | 1 094,67 \$         |
| La Table de concertation de La Motte       | 11 390,01 \$        |
| Larouche Bureautique                       | 328,46 \$           |
| Location Lauzon Amos                       | 144,40 \$           |
| Master card                                | 581,38 \$           |
| Medimage                                   | 228,48 \$           |
| Municipalité de Landrienne                 | 153,71 \$           |
| Municipalité de Rivière-Héva               | 686,39 \$           |
| Office municipal d'Habitation              | 265,75 \$           |
| Papeterie Commerciale                      | 357,60 \$           |
| Paul Ouellet                               | 4 471,62 \$         |
| Pneu GBM                                   | 361,02 \$           |
| Postes Canada                              | 62,22 \$            |
| Rôle de paie                               | 18 778,12 \$        |
| Saine-ville environnement inc.             | 1 626,89 \$         |
| Sanimos                                    | 872,90 \$           |
| Télébec                                    | 244,57 \$           |
| TEM entrepreneur générale                  | 402,41 \$           |
| Toupin Viviane                             | 120,40 \$           |
| UAP  | 201,41 \$           |
| Ville d'Amos                               | 1 805,25 \$         |
| Total :                                    | <u>98 600,21 \$</u> |

ADOPTÉE



**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 222 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 211 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

Le conseiller, monsieur Yanick Lacroix, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement # 222 modifiant le règlement # 211 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de la motte

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

Le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de La Motte poursuit les buts suivants :

- Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.
- Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et, avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant par la municipalité, tel qu'énoncé à l'annexe A du projet de règlement, sont : les conflits d'intérêts, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la Municipalité, le respect des personnes, l'obligation de loyauté, la sobriété.

Les règles de conduite instaurées audit projet de règlement ont pour objectifs, notamment, de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel d'un employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

**18-09-124 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 222 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 211 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'adopter le projet de règlement # 222 modifiant le règlement # 211 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de la motte.

ADOPTÉE

**18-09-125 SÉANCE DU CONSEIL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE le calendrier des rencontres 2018 – séances ordinaires du conseil municipal de la motte a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'il y a une élection provinciale le 1<sup>er</sup> octobre ;

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu que la séance ordinaire prévue le 1<sup>er</sup> octobre soit reportée au 2 octobre et qu'un avis public soit publié.

ADOPTÉE

18-09-126 **AUTORISATION DE SIGNATURE - MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa, que monsieur Réjean Richard, maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tous les documents pertinents concernant les dossiers municipaux.

ADOPTÉE

18-09-127 **EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE - AKIFER**

ATTENDU QUE Sayona Québec a mandaté la firme Richelieu Hydrogéologie inc. (RHI) pour la réalisation d'une étude hydrogéologique de base et pour l'évaluation des répercussions du projet Authier sur l'eau souterraine en lien avec le projet d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire recevoir une confirmation que l'étude hydrogéologique de la firme RHI a été réalisée selon les règles de l'art ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que soient validées les conclusions de l'étude par un autre expert que RHI ;

ATTENDU QUE les frais seront assumés par Sayona Québec ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu de mandater la firme Akifer à réaliser cette étude pour une somme de quatre mille huit cent cinquante dollars (4 850 \$).

ADOPTÉE

18-09-128 **ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PROJETS DE LOIS 122, 155 ET 108 - INSCRIPTION**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à s'inscrire l'activité de perfectionnement - les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108 de l'ADMQ qui aura lieu à Rouyn-Noranda le 14 novembre 2018 et d'autoriser les frais de déplacement.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une question en lien avec l'entreprise Akifer est émise par un membre de l'assistance.



## CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

### 18-09-129 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*« Je, Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

*Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)*

---

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

18-09-122  
18-09-128

18-09-123

18-09-127

Signé ce douzième jour de septembre  
de l'an deux mille dix-huit